

**RAPPORT N° 02/ 7-38
au Conseil Municipal**

OBJET

**PROCEDURE D'URGENCE
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**

AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ NEGOCIE

Dans le cadre du marché de denrées alimentaires, les lots 44, 56, 70, 73 et 74 avaient été attribués à l'entreprise POTHIN.

Suite au décès de Monsieur POTHIN, ses ayants droits n'ont pas souhaité reprendre l'activité de l'entreprise. Un courrier de résiliation leur a donc été envoyé.

Afin de pallier à cette défaillance et pour satisfaire les besoins de la Restauration Municipale dans les plus bref délais, notamment pour la fin de l'année 2002 et dès le début de l'année 2003, il y a lieu de lancer une procédure d'urgence (Article 35 II 3° du CMP) pour les lots concernés, objet du présent rapport.

Par ailleurs, conformément à l'Article 35 V du CMP, la CAO, dans sa séance du 30/10/02, a émis un avis favorable quant au lancement de la procédure négociée.

Vu l'urgence, une lettre de consultation et le cahier des charges ont donc été transmis aux entreprises concernées le 14/11/02.

Je vous demande en conséquence :

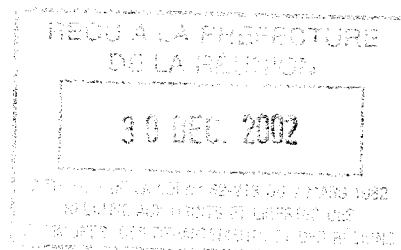
- 1- de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 2- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
 - procédure de marché négocié (Articles 10, 35 II 3° et 72 du CMP).
 - Le marché est décomposé en 5 lots dont le détail est annexé à la présente Délibération.
 - Marché à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot (cf. document annexe) sur la base d'un prix unitaire TTC ou d'un coefficient de pondération par rapport à la mercuriale.
 - Durée : année civile 2003.

RAPPORT N° 02/7-38

- Enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 290.000 € TTC, les crédits définitifs seront inscrits au BP 2003 sous le Chapitre 606 / Article 23.
- 3- d'approuver le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 4- de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un ou plusieurs marché(s) à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot (cf. document annexe) avec le ou les fournisseur(s) retenu(s) moi-même ou par mon Délégué ;
- 5- d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 02/7-38
au Conseil Municipal
en séance du lundi 16 décembre 2002**

OBJET

**PROCEDURE D'URGENCE
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE NEGOCIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous le Chapitre 606 / Article 23 du BP 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 02/7-38 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la consultation.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'achat de denrées alimentaires.

ARTICLE 3

Approuve le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 02/7-38

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenus.

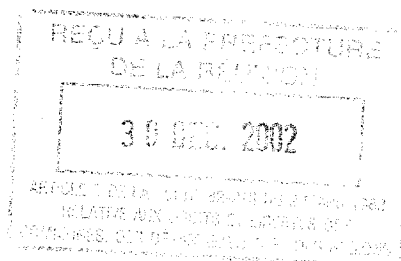
ARTICLE 5

Autorise le Maire son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

26 DEC. 2002



**FOURNITURE DE DENREES ALIEMNTAIRES
ANNEXE AU RAPPORT N°02/7-38**

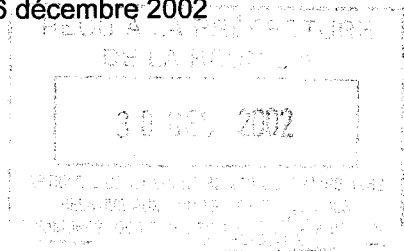
Lot	Désignation	Unité	Livraison	Quantité	
				Mini	Maxi
44	BANANE	Piece	Sites	200 000	300 000
56	TOMATE	Kg	Sites	17 400	22 500

LOT 70 : FAMILLE FRUIT DE SAISON				
DESIGNATION	UNITE	LIVRAISON	QTE MINI	QTE MAXI
ANANAS	KG	Sites	6 000	12 000
MANDARINE	U	Sites	40 000	60 000
PASTEQUE	KG	Sites	6 000	9 000
TANGOR	U	Sites	40 000	60 000

LOT 73 : LEGUMES				
DESIGNATION	UNITE	LIVRAISON	QTE MINI	QTE MAXI
AUBERGINE	KG	Sites	6 400	9 600
CHOU FLEUR SANS FANE	KG	Sites	16000	20000
CHOUCHOU	KG	Sites	16000	22000
CHOUX	KG	Sites	19200	24024
CITROUILLE	KG	Sites	7 200	10 800
CONCOMBRA	KG	Sites	20000	24800
COURGETTE	KG	Sites	9 600	14 410
GINGEMBRE	KG	Sites	130	190
HARICOT VERT	KG	Sites	1 200	2 000
OIGNONS (FLEURS)	KG	Sites	400	600
OIGNONS VERTS	KG	Sites	600	999
PERSIL	KG	Sites	600	999
PET SAI CHINOIS	KG	Sites	4 000	8 000
PET SAI ROULE	KG	Sites	4 200	5 590
PIMENTS	KG	Sites	600	800
POMME DE TERRE	KG	Sites	19 200	25 600
THYM	KG	Sites	600	800

LOT 74 : FAMILLE FECULENT				
DESIGNATION	UNITE	LIVRAISON	QTE MINI	QTE MAXI
MANIOC	KG	Sites	60	150
PATATE DOUCE	KG	Sites	60	150
SONGE	KG	Sites	60	150

Vu par le Conseil Municipal
en séance du lundi 16 décembre 2002



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

Signature and Seal: Mairie de Victoria